CANICULE ET FEUX DE FORÊT AU NORD DU PAYS

Un automne plus chaud que l'été

L'été fait dans les prolongations. A moins d'une semaine de la fin du mois d'octobre, les régions du nord du pays renouent avec la canicule. De fortes températures accentuées par le déclenchement de plusieurs incendies à travers différentes wilayas.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Une vague de chaleur souffle depuis lundi dernier, sur les régions nord du pays. Si les températures annoncées oscillent entre 32 et 36°C, celles ressenties dépassent largement ces «pics». D'ailleurs, les nombreux incendies déclenchés à travers plusieurs wilayas du nord ont contribué à cette hausse notable du mercure.

Trente incendies de forêt et maquis ont été justement recensés lundi 24 octobre 2016, journée où la canicule a atteint son pic, à travers plusieurs wilayas. Selon le communiqué de la Protection civile, les wilayas de Tizi Ouzou et Boumerdès ont battu le record avec neuf incendies chacune. Des feux qui n'ont pas été sans conséquences. A Tizi Ouzou, «une personne âgée de 85 ans est décédée asphyxiée par la fumée d'un incendie de broussailles dans son champ agricole, au lieudit Ihadaden dans la commune d'Iflissen (daïra de Tigzirt)», précise la même source.

Les services de la Protection civile ont également enregistré trois incendies dans la wilaya de Tipasa, deux dans chacune des wilayas de Chlef, Jijel et Souk Ahras, et un incendie à Tissemsilt et à Skikda.

Même la capitale n'a pas été épargnée. Plusieurs incendies d'herbes sèches y ont été déclenchés. Le plus important est celui qui s'est propagé au Parc Dounia à Dely Brahim, au lieudit Les Grands-Vents. Un feu de broussailles, qui a nécessité la mobilisation d'importants moyens pour sa maîtrise. Pour venir au bout des flammes, les unités de la Protection civile de la wilaya d'Alger soutenues par l'unité nationale d'instruction et d'intervention de Dar El Beida et de l'unité de la wilaya de Tipasa ont dû dépêcher 21 engins d'incendie sur les lieux. L'incendie a finalement ravagé 15 ha de broussailles et un hectare d'arbustes.

Cette canicule intervenue inhabituellement en cette fin d'octobre, ne relève pourtant pas de l'«anormal» aux yeux des spécialistes des questions météorologiques et environnementales. Pour Cheikh Ferhat, cette situation est «tout à fait normale». «Les mois d'octobre et de novembre sont une période de transit entre l'été et l'hiver», dit-il.

Et d'expliquer que ces températures sont dues à un air très chaud remonté des régions du Sud. Toujours est-il, cette canicule a été accentuée par les nombreux incendies déclenchés ça et là. «Les broussailles sèches ont favorisé le déclenchement des incendies et le vent a grandement contribué à leur rapide propagation».

Photos : Samir Sid

L'incendie qui s'est déclaré au Parc Dounia à Dely Brahim.

Toutefois, le spécialiste assure qu'un retour aux températures saisonnières est prévu à partir de jeudi et vendredi prochains. «En fin de semaine, les températures varieront entre 22 et 24°C. Nous perdrons ainsi 10°C, chose qui va se faire ressentir», dit-il encore.

Ry. N.

IL SERA CONSACRÉ À LA PRÉVENTION DU CRIQUET PÈLERIN

La CLCPRO crée un Fonds régional pour une lutte antiacridienne coordonnée

La deuxième réunion de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) s'est tenue hier à Alger pour débattre de la stratégie régionale antiacridienne et du volet financier de cette lutte notamment.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Le programme Empres de la CLCPRO dans sa deuxième phase porte, entre autres, sur la création d'un fonds régional consacré à la prévention acridienne dans la région occidentale de l'Afrique. Cette caisse, dont le montant de la collaboration ne dépasse pas les six millions, sera évidemment financée par les dix pays membres de la Commission, à savoir, l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie et le Burkina Faso. Mais pas que, puisque le fonds est «ouvert à la contribution d'autres donateurs et organisations internationales», a précisé le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesselam Chelghoum.

Pourquoi avoir axé sur la prévention, précisément dans la lutte antiacridienne, la phase de veille est déterminante pour la maîtrise de «cet insecte désastreux», ont indiqué ce dernier et le secrétaire exécutif de la CLCPRO, Mohamed Lemine Hamouny. Il faut savoir que le criquet pèlerin est susceptible d'étendre son invasion sur des millions d'hectares et de passer d'une frontière à une autre en quelques heures seulement ; alors que sa zone de reproduction initiale ne représente que 0,2% de son extension.

La rapidité de sa propagation et de sa destruction des cultures et pâturages constitue «une véritable menace pour la sécurité alimentaire régionale», a rappelé le représentant de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Autre élément appuyant la prévention est que les interventions contre la recrudescence acridienne dans des situations d'urgence impliquent la mobilisation d'importants fonds financiers et l'utilisation de pesticides chimiques à outrance. Comme cela a été le cas entre 2003 et 2005 où 570 millions de dollars ont été engagés contre l'invasion acridienne qui a asphyxié la région, touché 8 millions d'individus, détruit 60% à 100% des cultures et 50% à 90% des pâturages.

Naturellement, la détection précoce de tout développement anormal du criquet pèlerin est un énorme gain sur le plan financier et socioéconomique, d'où la concentration sur la prévention de ce phénomène aujourd'hui. Si l'action préventive des pays membres a été récompensée par la maîtrise du risque acridien et de sa recrudescence dans la région, d'autres défis menacent actuellement cette évolution.

La prévention nécessite une collecte d'information optimale sur le terrain, or les zones d'insécurité dans la région (terrorisme et groupes armés) font entrave à cette tâche. L'utilisation des drones est ce qui se fait dans ce type de contexte, a indiqué le secrétaire exécutif de la CLCPRO. Mais ils ne permettent que l'obtention d'information sur le phénomène puisque l'intervention sur ces terres occupées reste risquée, voire souvent impossible.

N. B.

AÏN DEFLA

L'exigence de la Fiche signalétique pour les céréaliers traditionnels risque de compromettre la campagne labours-semailles

Une récente instruction de la Direction nationale de l'OAIC enjoignant aux responsables des coopératives de céréales de ne fournir des semences traitées qu'aux agriculteurs titulaires de la Fiche signalétique (d'identification) est venue jeter un pavé dans la mare dans la filière céréalière.

Selon nos informations la wilaya de Aïn Defla recèle quelque 8 500 exploitants agricoles qui s'adonnent à la culture des céréales. Selon certaines sources une grande partie de ces agriculteurs n'ont pas cette fameuse fiche, parce qu'ils possèdent des terres dans l'indivision, d'autres louent des parcelles, pour ne citer que ceux-là.

Certaines parties avancent que l'exigence de cette fiche va permettre d'assainir la filière et la débarrasser des éléments parasites qui, avec une simple carte de fellah, non actualisée d'ailleurs, se fournissent en semences traitées qui iront alimenter les circuits du marché parallèle.

Interrogé à ce sujet, le président de la Chambre d'agriculture soutient qu'il est temps que les fellahs s'intègrent officiellement dans la filière par adhésion et qu'ils ne doivent plus se contenter de détenir une carte de fellah qu'ils ne prennent même pas la peine d'ailleurs d'actualiser chaque année.

D'autre part, on note que depuis le lancement de cette campagne céréalière, par rapport à la campagne précédente, les ventes de semences traitées au niveau des coopératives ont diminué de plus de 50% ce qui laisse dire que cela pourrait compromettre sérieusement la saison céréalière 2016-2017 si aucune solution n'est trouvée pour résoudre cet épineux problème. Et le problème dit-on, ne concerne pas que la wilaya de Aïn Defla puisqu'il est soulevé à l'échelle nationale.

Lors de la tenue du 3e Salon de l'agriculture qui a ouvert ses portes hier, les différents responsables des parties concernées à savoir la Chambre de l'agriculture, la DSA, l'UNPA, l'ITGC ont soumis cette préoccupation au chef de l'exécutif de la Wilaya, accompagné du P/APW, Nadjem Mohammed, le sollicitant de prendre attache avec les hauts responsables concernés pour que ce problème soit pris en charge et qu'il trouve son épilogue le plus vite possible car il y a urgence, s'accorde-t-on à dire.

Certains nous ont confié, «nous ne comprenons pas cette démarche contradictoire, d'une part, on prône le développement de cette culture stratégique, d'autre part, on érige des entraves inopportunes aux agriculteurs».

Pour en savoir plus, nous nous sommes rapprochés de la DSA qui a une autre vision du problème. En effet, pour les services agricoles de la wilaya qui se sont fixé un objectif d'emblavement de 80 000 ha cette année, il est facile de décourager les tentatives d'alimenter le marché parallèle en semences traitées puisqu'au niveau de la wilaya comme au niveau local il existe des comités de pilotage dont la mission est d'assurer le suivi de la campagne depuis son lancement jusqu'aux moissons et à la collecte. Le rôle des comités locaux de pilotage que coiffent les subdivisionnaires qui possèdent un fichier actualisé et des P/APC qui peuvent attester de la qualité effective de céréaliers des intéressés.

La solution émise par les uns et les autres est d'établir une liste des céréaliers reconnus qui sont clients depuis des années de la CCLS et qui chaque année ont remboursé à la coopérative le montant défalqué de la fourniture de la récolte.

Autre problème concernant la céréaliculture c'est l'apparition d'un parasite appelé le «ver blanc» au niveau de Boumedfaâ et de Bir Ould Khelifa, parasite qui se nourrit des radicelles du plant de blé provoquant des futaies sombres dans les parcelles. Selon les services de la DSA, l'apparition de ce parasite est consécutive aux chaleurs caniculaires qui sévissent ces derniers temps, mais les agriculteurs peuvent agir avec des opérations efficaces de traitement des sols.

Karim O.